

*Initiatives ministérielles*

droit à des prestations et réduira le nombre de semaines de prestations.

Le gouvernement a annoncé qu'il allait retirer sa contribution à la caisse d'assurance-chômage à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1990. Ce sont les employés et les employeurs qui devront combler la différence et verser, de ce fait, des cotisations plus élevées. Ainsi, le gouvernement va maintenant forcer les travailleurs qui devront peut-être avoir recours à l'assurance-chômage, à payer davantage pour obtenir moins en retour.

Il était bien généreux de la part du gouvernement d'affirmer, dans son dernier budget, qu'il serait disposé à intervenir et à contribuer au financement du régime de l'assurance-chômage «en périodes de difficultés économiques, lorsqu'il sera inopportun d'augmenter les cotisations et prudent de laisser les déficits s'accumuler au Compte de l'assurance-chômage». Cependant, on est effrayé à la pensée de ce qui devra au juste se passer pour que le gouvernement considère que le Canada est plongé dans une période de difficultés économiques. À quel test ultime le gouvernement aura-t-il recours pour prendre une telle décision?

Le gouvernement admettra peut-être que les temps sont difficiles lorsque le pays est aux prises avec des taux d'intérêt élevés, de graves compressions budgétaires, de multiples hausses d'impôt, et la fermeture ou la prise de contrôle de nombreuses sociétés et entreprises canadiennes. Pareilles circonstances risquent certes d'entraîner un accroissement du chômage au Canada. Si pareilles circonstances témoignent vraiment de temps difficiles, le gouvernement ferait mieux de retirer immédiatement le projet de loi C-21 et de maintenir ses contributions à l'assurance-chômage.

Je représente la circonscription de Stormont-Dundas. Cette circonscription englobe la ville de Cornwall et les deux comtés ruraux de Stormont et de Dundas. Il s'ensuit que mes électeurs travaillent soit dans un environnement urbain soit dans un milieu rural. Cette situation règne dans un bon nombre de circonscriptions de tout le pays. Les modifications qu'on propose d'apporter au régime de l'assurance-chômage nuiront toutefois à nombre de mes électeurs ruraux.

Beaucoup d'entreprises rurales emploient des travailleurs saisonniers. Ces travailleurs réussissent habituellement à travailler le nombre de semaines nécessaires pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage. Or, le projet de loi C-21 prévoit accroître le nombre de ces semaines. Compte tenu du caractère saisonnier de leur

emploi, ces travailleurs n'arriveront peut-être pas à accumuler les semaines supplémentaires nécessaires.

Les employeurs des régions rurales mettent les travailleurs saisonniers à pied au bout d'une période donnée. Pour avoir droit aux prestations de l'assurance-chômage, il faudrait que beaucoup de travailleurs saisonniers gardent leur emploi plus longtemps. Je doute que leurs employeurs les gardent plus longtemps parce que cela les obligerait à leur verser plus longtemps un salaire, ce qui accroîtrait leurs frais d'exploitation. Cela aurait pour conséquence de miner la compétitivité de leur entreprise.

Si ces entreprises sont actives sur le marché international, les coûts accrus les rendraient moins concurrentielles. Quelle ironie s'il fallait que les changements que le gouvernement apporte au régime d'assurance-chômage nuisent à son Accord de libre-échange!

Le gouvernement affirme qu'il va allouer des fonds additionnels pour former la main-d'oeuvre. C'est une bonne chose en soi, mais le fait de former une personne pour un emploi qui n'existe pas pose un problème. Beaucoup de collectivités rurales n'ont qu'une seule industrie ou un seul employeur. Elles n'ont pas d'autres sources d'emploi. Les travailleurs des régions rurales qui s'inscriront aux programmes de formation pour apprendre de nouveaux métiers seront peut-être forcés de déménager pour se trouver du travail.

Le gouvernement a dit qu'il allouera plus d'argent pour aider les travailleurs à déménager dans des endroits où il y a du travail. Malheureusement, cela ne contribuera pas à la survie des petites localités que les travailleurs quittent pour trouver des emplois ailleurs. Le gouvernement ne s'inquiète-t-il pas de n'avoir que des villages déserts dans les régions rurales du Canada?

Les prestations d'assurance-chômage stabilisent l'économie des localités où le chômage sévit. Ces prestations jouent un rôle important dans l'économie locale, contribuant parfois à la survie des entreprises et réduisant le nombre de personnes qui autrement dépendraient de prestations du bien-être social. Malheureusement, c'est le genre de situation qui règne dans beaucoup de régions du pays.

À Cornwall, comme dans les comtés de Stormont et de Dundas, le taux de chômage est relativement élevé, soit de 10,7 à 10,9 p. 100. Il y a peut-être plus de chômage dans d'autres régions, mais n'empêche que ce taux est déjà trop élevé. Il me porte à croire que les changements au régime d'assurance-chômage vont avoir des conséquences néfastes dans ma circonscription et dans d'autres régions de l'est de l'Ontario.